



**ARRÊTÉ PORTANT SUR LA FERMETURE DU STADE  
POUR RAISONS TECHNIQUES**

COMPLEXE SPORTIF EDOUARD LABBE  
DU 25/05/2023 AU 02/06/2023

**Le Maire de la commune de Pechbonnieu,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la nécessité d'interdire les manifestations sportives sur les terrains gazonnés et stabilisés suite aux intempéries ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire tant de préserver le terrain du stade Alain Mondon que de réglementer les entraînements et les matchs pour la sécurité des utilisateurs (sportifs ou non) ;

**CONSIDERANT** qu'il convient, dans l'intérêt de la sécurité publique, de procéder à la fermeture temporaire pour toutes activités ;

**ARRÊTE**

- ARTICLE 1** Le stade Alain Mondon du complexe sportif Edouard Labbé, chemin de Labastidole, sera momentanément fermé du 25 mai au 2 juin 2023 inclus.
- ARTICLE 2** Madame le Maire de Pechbonnieu, Monsieur le Préfet, Monsieur le Chef de la Police intercommunale de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue, Madame la Commandante de la Brigade de gendarmerie de Castelginest, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent règlement.

Fait à Pechbonnieu le 25/05/2023,  
Le Maire,  
**Sabine GEIL-GOMEZ**



Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Pechbonnieu.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les 2 mois à compter de sa notification.